

JEUNES CONDUCTEURS

Les accidents impliquant les jeunes conducteurs (16 à 24 ans) ont de multiples causes et s'expliquent souvent par l'inexpérience et la témérité.

FAITS

QUI?

- Les jeunes conducteurs de 16 à 24 ans représentent 8 % des détenteurs de permis de conduire.
- Chaque année, en moyenne, de 2017 à 2021, ils représentaient 19 % des conducteurs impliqués dans les accidents avec préjudices corporels. Par catégories de préjudices, les jeunes conducteurs représentaient :
 - **78** conducteurs impliqués dans un accident mortel (14 %);
 - **295** conducteurs impliqués dans un accident ayant causé des blessures graves (18 %);
 - **7 159** conducteurs impliqués dans un accident ayant causé des blessures légères (19 %).
- De 2016 à 2020, les jeunes conducteurs ont commis 14 % des infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude.
- **Le bilan des conducteurs de 16 à 24 ans s'améliore par rapport aux années passées. Toutefois, cette clientèle demeure surreprésentée, tant dans les accidents que dans les infractions entraînant l'inscription de points d'inaptitude.**
- Plus les jeunes conducteurs vieillissent, moins ils sont impliqués dans des accidents. En moyenne, de 2017 à 2021, le taux de conducteurs impliqués dans un accident avec dommages corporels, pour 1 000 titulaires de permis de conduire, était de :
 - 24, chez les 16 à 19 ans;
 - 14, chez les 20 à 24 ans;
 - 9, chez les 25 à 34 ans.

QUOI?

Les causes des accidents impliquant les jeunes conducteurs sont multiples. Ceux-ci sont notamment plus à risque d'être impliqués dans un accident dont la cause est l'une des suivantes :

- **L'alcool**
 - De 2016 à 2020, chez les conducteurs de 16 à 24 ans décédés et ayant subi un test d'alcoolémie, 28 % avaient de l'alcool dans le sang (35 % chez les 20 à 24 ans).
 - Avec une alcoolémie similaire, les jeunes conducteurs présentent un risque relatif d'accident mortel beaucoup plus élevé que les conducteurs plus âgés, entre autres parce qu'ils ont moins l'habitude de consommer de l'alcool, qu'ils sont moins expérimentés et plus téméraires.

› La drogue

- De 2016 à 2020, parmi les conducteurs de 16 à 24 ans décédés et ayant subi un test de dépistage de drogues ou de médicaments, 33 % avaient consommé du cannabis (47 % chez les 16 à 19 ans).

› La vitesse

- De 2017 à 2021, la vitesse était en cause dans 51 % des accidents mortels et dans 33 % des accidents avec dommages corporels impliquant les 16 à 24 ans.

› La distraction

- De 2017 à 2021, la distraction était en cause dans 35 % des accidents corporels impliquant les conducteurs de 16 à 24 ans.
- Parmi toutes les sources de distraction, l'utilisation du cellulaire au volant est particulièrement répandue chez les conducteurs de 18 à 24 ans.

› La fatigue

- De 2017 à 2021, la fatigue était l'une des causes de 10 % des accidents corporels impliquant les conducteurs de 16 à 24 ans.
- Les adolescents et les jeunes adultes ont tendance à accumuler une dette de sommeil et à surestimer leur capacité de conduire, ce qui les rend plus à risque d'être impliqués dans un accident lié à la fatigue.

QUAND?

- › Parmi les conducteurs impliqués dans les accidents corporels, la part de conducteurs âgés de 16 à 24 ans est plus élevée lors d'accidents qui surviennent :
 - la nuit, de minuit à 6 h (30 %) ou le soir, de 18 h à minuit (25 %);
 - le dimanche (22 %) et le samedi (21 %).

OÙ?

- › Les accidents corporels impliquant des jeunes conducteurs ont lieu notamment :
 - en milieu rural (23 %);
 - dans une courbe (26 %);
 - dans les zones où la vitesse permise est de 80, 90 ou 100 km/h (22 % ou plus).

➤ Quelques informations supplémentaires

ACCÈS GRADUEL À LA CONDUITE

- **Cours de conduite obligatoire**
- **Période d'apprentissage de 12 mois**
 - Conduite accompagnée
 - Interdiction de conduire entre minuit et 5 h du matin
- **Période probatoire de 24 mois**
 - Pour les 19 ans ou moins, limite :
 - d'un passager de 19 ans ou moins de minuit à 5 h du matin pendant les 6 premiers mois de la période probatoire;
 - de trois passagers de 19 ans ou moins pendant les 6 mois suivants.
- **› Durant ces deux périodes :**
 - Zéro alcool
 - Régime de 4 points d'incapacité
- **Zéro alcool pour les moins de 22 ans, peu importe le type de permis**
- **Régime de points d'incapacité en fonction de l'âge (permis permanent)**
 - Moins de 23 ans : 8 points d'incapacité
 - 23 et 24 ans : 12 points d'incapacité
 - 25 ans ou plus : 15 points d'incapacité

L'INFLUENCE DES AUTRES CONDUCTEURS

- Les jeunes développent des habitudes en lien avec la sécurité routière bien avant l'âge d'obtenir un permis de conduire et celles-ci sont difficiles à modifier par la suite. Il est reconnu que les conducteurs tels que les parents ou les pairs ont une influence sur le comportement futur des jeunes derrière le volant.
- Le jeune conducteur désigné a également une influence importante sur les autres jeunes conducteurs qui sont passagers dans son véhicule. En plus de permettre un retour en toute sécurité, il peut également faire les rappels d'usage concernant le port de la ceinture de sécurité, notamment à l'intention des passagers arrière. Un sondage SOM présenté à la Société en 2019 a révélé que les passagers arrière portent moins la ceinture de sécurité que les passagers avant.

➤ Solutions/actions à privilégier

LÉGISLATION

- Le système d'accès graduel à la conduite est un exemple d'action entreprise par la Société pour limiter l'exposition des jeunes conducteurs à des situations dangereuses et leur permettre de gagner de l'expérience de conduite graduellement.

SENSIBILISATION

- Les actions de sensibilisation qui ciblent les jeunes conducteurs sont surtout déployées dans leurs milieux scolaires et visent à les interpeller personnellement. Elles sont effectuées par des pairs, des employés ou des partenaires de la Société et des corps policiers.

MISER SUR L'INFLUENCE DES PARENTS

- Les parents sont le premier modèle de sécurité routière de leurs enfants. Un adulte qui prend au sérieux son rôle de modèle sur la route amène le jeune à développer des attitudes plus positives en matière de sécurité routière. De plus, lorsque les parents s'impliquent davantage dans l'éducation à la conduite de leurs enfants (accompagnement, rétroactions, limites), et ce, même après l'obtention du permis, ces derniers ont tendance à adopter des comportements plus sécuritaires à long terme.

► Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025

La clientèle des jeunes conducteurs est ciblée par l'ensemble des plans d'action de la Stratégie de prévention en sécurité routière 2021-2025 : comportements imprudents/inadéquats, distraction, facultés affaiblies, fatigue, partage de la route, vitesse. Que ce soit par des campagnes de sensibilisation, par la promotion des outils éducatifs créés par la Société ou par la bonification du Programme d'éducation à la sécurité routière (PESR), la clientèle des jeunes conducteurs est prise en considération.

**Société de l'assurance
automobile**

Québec 

Avec vous,
au cœur de votre sécurité